

Liste des délibérations examinées au conseil municipal du 29 août 2024

(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence: Madame Sonia BRAU, Maire.

<u>Présents</u>: Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Isidro DANTAS, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT

<u>Absents excusés</u>: Mme Marie-Laure CAILLON pouvoir à M. Yves JOURDAN, Mme Sophie MARVIN pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Isabelle GENEVELLE pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Anne BARRÉ, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Hamel KAMZA, Mme Jessica BULLIER pouvoir à M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Christophe CAPRONI, M. Maurice IMBARD pouvoir à M. Nicolas FARRÉ.

Secrétaire: M. Vladimir BOIRE

DELIBERATIONS

Réf 2024/08/1 : Reprise en régie d'un service public délégué relatif à l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) « Les Libellules ».

Adoptée à l'unanimité

Réf 2024/08/2: Modification du tableau des effectifs.

- Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le - 2 SEP. 2024

Sonia BRAU

Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par : Sonia BRAU



Le 31 août 2024

Les délibérations adoptées mentionnées sur cette liste peuvent faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée cidessus, soit la date de leur réception en Préfecture.